

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1087**

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 82 et 438 et 2 caves situés 3, rue Guynemer et 19, rue Guillermin et appartenant à Mme Marie-Pierre Pastre

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

**Commission permanente du 12 septembre 2016****Décision n° CP-2016-1087**

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, des lots de copropriété n° 82 et 438 et 2 caves situés 3, rue Guynemer et 19, rue Guillermin et appartenant à Mme Marie-Pierre Pastre**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Métropole de Lyon souhaite acquérir les biens appartenant à madame Marie Pierre Pastre :

- un appartement de type T3, situé 3, rue Guynemer, au 2° étage de l'immeuble de la copropriété Le Terraillon à Bron, d'une superficie de 55 mètres carrés, formant le lot n° 82 avec les 261/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave, formant le lot n° 266 avec les 3/204 220 des parties communes générales,

- un appartement de type T3, situé 19, rue Guillermin, au 2° étage de l'immeuble de la copropriété Le Terraillon à Bron, d'une superficie de 55 mètres carrés, formant le lot n° 438 avec les 261/204 220 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot et une cave formant le lot n° 588 avec les 3/204 220° des parties communes générales.

Aux termes du compromis, madame Marie-Pierre Pastre céderait les biens en cause, libres de toute location ou occupation, au prix de 160 000 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes des avis de France domaine des 21 mars 2016 et 15 juin 2016, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant total de 160 000 €, de 2 logements de type T3 formant les lots de copropriété n° 82 et 438 et de 2 caves situés 3, rue Guynemer et 19, rue Guillermin à Bron, et appartenant à madame Marie-Pierre Pastre, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

**3° - La dépense totale** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O0827, le 21 septembre 2015 pour la somme de 36 723 001,61 € en dépenses et 21 846 796,53 € en recettes.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2138 - fonction 515, pour un montant de 160 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 5 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.**